

DECLARATION LIMINAIRE SE UNSA DE LA CAPD 26 JUIN 2014

Mr le DASEN, Mesdames, Messieurs, nous pensons que cette CAPD va être douloureuse pour de nombreux enseignants et les représentants des personnels que nous sommes.

Mais avant d'avancer nos revendications, **nous souhaitons témoigner de la qualité du travail de vos services.** Nous ne le disons pas systématiquement mais nous le pensons : avant, pendant et après chaque réunion de cette importance. Ce que nous apprécions d'autant plus, est la bienveillance avec laquelle le personnel de la DSDEN répond aux sollicitations de nos collègues et cela quelques soient les situations. . . . Et des situations complexes, il y en a beaucoup à cette première phase d'ajustement.

En premier lieu, les demandes de temps partiel. La réponse est arrivée hier ou avant hier pour les collègues, avec souvent une demande de votre part de choisir entre un temps partiel ou garder son poste. Pour les temps partiels de droit, cela nous paraît inconcevable de demander de choisir entre s'occuper de son ou ses enfants le mieux possible ou perdre le bénéfice d'un poste à titre définitif. De plus, nous revendiquons l'accès aux temps partiel y compris à 80% pour tous nos collègues demandeurs. Nous savons bien que tout n'est pas possible mais vu les documents de cette CAPD, il y a plus d'enseignants que de postes. Pourquoi s'arc-bouter sur des réponses négatives. Vous pouvez réduire le nombre d'insatisfactions.

En deuxième propos : les TS

Au CDEN de mardi, nous avons parlé horaires des écoles suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Cette réforme nationale a été très suivie dans notre département. Nous avons dans la Nièvre, à cœur de permettre à nos élèves d'accéder à la réussite. Les enseignants, en équipe, construisent des projets dans ce sens. **La pérennisation des équipes en place est la condition nécessaire du succès de notre belle entreprise : la promotion de tous nos élèves.** Monsieur Le Directeur vous devriez assurer la réussite de cette mission en pérennisant les équipes pédagogiques. La proposition d'ajustement ne respecte pas ce qui devrait être une de vos priorités. Au contraire si vos propositions restent en l'état, ce que nous ne souhaitons pas, **nombreuses écoles vont se retrouver orphelines** d'un de leur maillon essentiel de leur organisation au quotidien.

Notre troisième sujet : en lien avec les services des TS, nous parlerons des PES

Nombreuses écoles se retrouvent avec un PES à plein temps et même parfois en plus, avec un autre PES à mi-temps. Pour placer ces derniers, souvent un TS a été extirpé, sans prévenir, des équipes ; parfois même en RRS. Nous demandons que les PES du concours rénové soit d'abord affectés sur des services à mi-temps nouveaux ou vacants et cela même dans les écoles d'application. De nombreux directeurs ne comprennent pas que l'effort demandé ne soit pas davantage partagé.

Les PES, que nous accompagnons assidûment, connaissons leurs affectations, nous l'espérons, avant le 4 juillet. **Ceci est primordial pour le travail d'équipe, une nouvelle fois.**

Dernier point sur le droit syndical : certaines décharges n'apparaissent pas sur les documents. Il s'agit certainement d'un oubli. Cet ajustement paraît tellement compliqué que nous vous demandons instamment **une deuxième phase de saisies des vœux. Cela simplifierait le travail de tous et les affectations seraient vécues avec moins de « rancœur ».**